

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL AJC MAX**Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 1 0 9 1 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		211	
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					221	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					231	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	33 330
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		241	
	Rémunérations du personnel *					250	20 400
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	200
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		262	187
			260				
Total des charges d'exploitation (II)						261	54 117

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	(54 117)
Produits financiers	(III)	280	11 032		Charges financières	(V)	291	2 177
Produits exceptionnels (IV)							290	2 561 877
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}		300	732 428
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	29 641
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	1 754 546

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

1 754 546

311

Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-1 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page " de la notice 2033-NOT-SD)				324	29 641		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	219 534		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D)	249		)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (11. sixies)	986		ZFU-TE (11. octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (11. septies)	981		JEI (11. sixies A)	989			
	ZRD (11. terdecies)	127		ZRR (11. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 11. duodécies)	991						
	ZFANG 11. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire	993			
	Créance due au report en arrière du déficit						350	1 832 394
	Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1	653		Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 A	643			
	Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 B	645		Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 C	647			
	Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 D	648		Deduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies Ia)	644			
	Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 E	990		Deduction exceptionnelle - Art 39-1-1 F	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	1 71 327
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						350	
	Déficits antérieurs reportables *				35 763	dont imputés sur le résultat		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	1 35 564	
						372	35 763	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL AJC MAX</u>				Neant ☐															
Adresse de l'entreprise <u>3 RUE BELLEVUE LES BEAUVIALLES 24290 MONTIGNAC</u>																			
SIRET <table><tr><td>4</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td><td>9</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>				4	2	3	4	0	1	1	9	9	0	0	0	2	5		
4	2	3	4	0	1	1	9	9	0	0	0	2	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>				1	2	Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2										
1	2																		
1	2																		

				Exercice N clos le <table><tr><td>13</td><td>0</td><td>0</td><td>9</td><td>12</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>		13	0	0	9	12	0	2	3
13	0	0	9	12	0	2	3						
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *	028	600	030	200	400							
	Immobilisations financières * (1)	040	10 207	042		10 207							
Total I (5)			044	10 807	048	200	10 607						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070								
		Autres * (3)	072	94 906	074		94 906						
	Valeurs mobilières de placement		080	2 124 646	082		2 124 646						
	Disponibilités		084	377 538	086		377 538						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II			096	2 597 091	098		2 597 091						
Total général (I + II)			100	2 607 898	102	200	2 607 698						
PASSIF				Exercice N		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		20 000							
	Écarts de réévaluation			124									
	Réserve légale			126		2 001							
	Réserves réglementées *			130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131									
	Report à nouveau			134		(101 184)							
	Résultat de l'exercice			136		1 754 546							
	Subventions d'investissement			137									
	Provisions réglementées			140									
Total I			142		1 675 363								
Provisions pour risques et charges			Total II	144									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		144 240							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		785							
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	757 668	172	787 309						
	Produits constatés d'avance			174									
Total III			176		932 335								
Total général (I + II + III)			100		2 607 698								
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	108 689							
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	199	19							
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors IVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	194	2 561 877							

* Ces explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-A-SD 302

SARL A.J.C MAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 Rue Bellevue - Les Beauvialles
24290 MONTIGNAC-LASCAUX
423 401 199 RCS BERGERAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 1 754 546,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 754 546,49 euros
Au compte Report à nouveau (pour absorption des pertes antérieures)	101 184,33 euros
Solde	1 653 362,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 653 362,16 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



SARL A.J.C MAX
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 Rue Bellevue - Les Beauvialles
24290 MONTIGNAC-LASCAUX
423 401 199 RCS BERGERAC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 1 754 546,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 754 546,49 euros
Au compte Report à nouveau (pour absorption des pertes antérieures)	101 184,33 euros
Solde	1 653 362,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 653 362,16 euros.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2023 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 mars 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial	400		402		404		406		
			Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456			
	Matériel de transport		460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles		470	600	472		474		476	600		
Immobilisations financières			480	742 616	482	18	484	732 428	486	10 207		
TOTAL			490	743 217	492	18	494	732 428	496	10 807		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	200	564		566	200
	TOTAL		570		572	200	574		576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)
-----	---------------------------	--

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	Titres de partici				
	6	7	8	9	10

Immatriculations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1	732 428		732 428	2 561 877				1 829 449					
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	732 428	580	582	732 428	584	2 561 877	586	581	587	1 829 449	589	
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590	583	594		595	
TOTAL								596	585	597	1 829 449	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL AJC MAX						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770	775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			
				780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	35 763				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983	35 763				
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SARL AJC MAX		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: 01/10/2022. et clos le: 30/09/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092023

SIREN

4 2 3 4 0 1 1 9 9

Dénomination de l'entreprise

SARL AJC MAX

Adresse (voie)

3 RUE BELLEVUE LES BEAUVIALLES

Code postal

24290

Ville

MONTIGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BONNEFOND Prénom(s) JEAN CHARLES
Nom marital % de détention 95,00 Nb de parts ou actions 95
Naissance: Date 07/11/1970 N° Département 24 Commune PERIGUEUX Pays
Adresse : N° Voie COUX ET BIGAROQUE
Code Postal 24220 Commune COUX-ET-BIGAROQUE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033.NOT.SD